

Souillac



Enseignement

L'équipe pédagogique est constituée d'une dizaine de professeurs, coordonnés par le responsable pédagogique. Le nombre de professeurs est lié à l'ensemble des disciplines enseignées et au nombre d'élèves par discipline. Leur statut est celui de professeur dans le cadre de la convention collective de l'animation socio-culturelle.

Les disciplines instrumentales enseignées :

Les bois : flûte traversière, saxophone, hautbois

Les cuivres : trompette, cor

Instruments polyphoniques : guitare, piano, orgue

Les cordes : violon, violoncelle,

Instrument à vent : l'accordéon

Les percussions : batterie

NB : certains cours n'ont pas lieu, faute d'élèves.

La pratique vocale : atelier de chant, chorales jeunes et adultes.

Les ateliers de pratique collectives, à partir du deuxième ou troisième niveau d'instrument. Les diverses pratiques collectives sont incluses dans le cursus de formation musicale, cependant elles sont pour la plupart accessibles à tout public.

Organisation des études

L'école de musique a mis en place un cursus qui commence par l'Éveil musical pour les plus jeunes élèves puis se poursuit en cycles. Ces cycles sont définis par leurs objectifs. Chaque cycle forme un ensemble cohérent d'acquisition et de savoir faire. La formation du musicien est globale : elle comprend le cours de formation musicale, commun à tous les élèves et une discipline dominante sous forme de cours individuels qui peut être renforcée par des pratiques collectives.

L'évaluation et la formation des élèves porte sur l'ensemble des acquis. Elle est réalisée, d'une part, de manière continue par l'équipe pédagogique et, d'autre part, sous forme d'examens, à la fin de différents cycles

Les Cycles :

- **Le cycle initiation** : comprend à la fois les deux niveaux d'Éveil musical (enfants de maternelle), l'initiation au solfège et le début d'apprentissage instrumental

- **Le 1^{er} cycle**

Cursus Formation musicale : D'une durée d'1h00/semaine. Le cycle est bâti sur 6 niveaux correspondant aux exigences en matière de contenu que l'on trouve dans le schéma directeur appliqué par les conservatoires. Chaque année se termine par un examen qui valide ou non l'accès dans le niveau supérieur ; il comporte 2 volets : une partie écrite et une partie orale.

Cursus instruments : durée du cours : 30mn en cours individuel. Articulé sur 4 niveaux il est validé par un examen de fin de cycle. Afin de s'adapter à la progression de chacun certains instruments proposent le parcours sur 8 niveaux. La durée du cycle n'est pas limitée. Tout au long de ce cycle aura lieu un contrôle continu. Les contrôles organisés en interne ne sont pas des examens de passage mais permettent de faire le point sur la progression de chacun.

Examen d'instrument : L'école encourage les professeurs à présenter leurs élèves de fin de premier cycle aux examens départementaux. Sinon un examen est organisé en interne avec la participation d'un jury extérieur à l'école.

- **le 2^{ème} cycle** : construit sur la même base que le 1^{er} cycle : Formation Musicale d'une durée d'1h30 hebdomadaire, 30 à 45mn d'instrument en cours individuel et une pratique collective. La fin du deuxième cycle est validée par un examen de fin de cycle, configuré de la même manière que celui de la fin du premier cycle.

Pour les élèves qui souhaitent présenter l'option musique au bac, un cours de préparation est proposé à partir de la classe de première.

L'école organise une série de concerts, d'auditions, ou d'heures musicales dans les différents lieux de la communauté de communes tout au long de l'année. Les élèves sont aussi invités à jouer lors de projets inter-écoles de musique.

L'équipe enseignante doit être force de mettre en place une pédagogie innovante adaptée à l'évolution de l'élève.